

REGLEMENT DE L'ORGANISATION

Seront réputées **exposantes**, les personnes physiques ainsi que les associations, dont le bulletin d'inscription, daté et signé, sera remis à l'organisateur lors des ½ journées d'inscription

Cette inscription est ferme et définitive. Aussi, en cas de désistement, ou d'absence de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée.

Aucune inscription par correspondance, ni sur place le jour J, ne seront autorisées.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature suspecte de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation.

Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de **9h00** et à ne remballer qu'à partir de **17h30**, la fin du vide grenier étant fixée à **18h00**.

Il ne sera fait aucun remboursement en cas de mauvais temps.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le vide grenier, les fonds seront restitués sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'organisateur.

L'exposant déclare et atteste que les objets qu'il met en vente ont une origine licite, qu'ils ne sont frappés d'aucune interdiction ni limitation à la vente ⁽¹⁾, qu'ils sont en état de marche.

Les objets de collection sont sous la responsabilité du vendeur en cas de casse, de vol ou de tout autre préjudice.

Un seul véhicule est autorisé par stand. Contrôle strict à l'entrée, les véhicules supplémentaires seront systématiquement refoulés.

Les véhicules étant interdits sur le plateau du Grand Blottereau ; un parking est à disposition, sur le site, pour le stationnement des exposants à l'issue du déballage.

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner à côté des stands.

L'exposant s'engage à laisser propre son emplacement avant son départ ; des bennes municipales seront mises à disposition pour déposer les **déchets uniquement** à l'issue du vide-grenier (**pas d'invendus dans les bennes municipales**).

- (1) A titre d'illustration et sans que cette liste soit limitative, l'organisateur rappelle que sont interdites ou soumises à des réglementations spécifiques les ventes : d'armes en état de fonctionnement, de munitions, d'alcools, de tabacs, de substances médicamenteuses, de produits pharmaceutiques ...

Organise son



Avec buvette & restauration sur place.

Dimanche 14 mai 2023
De 09 H à 18 H 00

Plateau sportif du Parc du Grand Blottereau
Boulevard Auguste Péneau ; 44000 NANTES

Renseignements : ald.videgrenier@gmail.com

Inscriptions uniquement lors des permanences :

Samedi 15 avril 2023 - De 14H à 17H

Samedi 21 avril 2023 - De 14H à 16H si places restantes

Salle Michel Lodé, 01 rue du Général Haxo, 44000 NANTES

2 stands maximum par inscription.

Aucune inscription ne sera enregistrée par correspondance ou sur site le jour du vide-grenier.

Réservé aux particuliers, priorité aux résidents de l'agglomération nantaise, aucun remboursement ne sera fait en cas de mauvaise météo. **2 stands maximum**

par inscription. Emplacement 4 m x 3 m à 10 €

Complétez ce bulletin et remettez-le lors d'une des sessions d'inscription (15 & 22 avril 2022, cf. recto) accompagné de :

- Un règlement en espèces ou chèque à l'ordre de l'A.L. Doulon, possibilité de payer par virement via TP présent aux inscriptions
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport (*)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'attestation sur l'honneur ci-dessous, remplie et signée.

(*) aucune copie ne sera effectuée sur place et tout dossier incomplet sera refusé.

Réservation de : 1 stand 2 stands

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville

Adresse :

CP : Ville :

Titulaire de la pièce d'identité N :

Délivrée le : par :

Email :

N° de téléphone :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e), brocanteurs, disquaires, restaurateurs ...
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) **(des contrôles seront effectués tout au long de la journée. Les contrevenants seront priés de remballer leur stock non autorisé.)**
- de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2022. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : Le Signature :

Accès site du Grand Blottereau

En voiture : Boulevard Auguste Péneau – NANTES

Accès TRAM : **Ligne 1** ; descendre à Mairie de Doulon, puis continuer à pieds sur le boulevard Auguste Péneau (le parc est après le croisement à feux).

Ou
Accès Bus : à partir de la Mairie de Doulon, prendre la **Ligne 12** et descendre à l'arrêt « Grand Blottereau ».

